Naissance d'un SAGE

La première mission que s'est donnée la commission locale de l'eau a été l'élaboration d'un état des lieux- diagnostic permettant à ses membres de partager une même vision du fonctionnement et des problèmatiques de la ressource sur le bassin versant de la basse vallée du Var. Après plusieurs mois de travail et d'échanges, dont la rencontre "nappe sur table" le 11 juillet 2002 au Parc Phænix à Nice sur la ressource souterraine, le chapitre diagnostic du SAGE Var a fait l'objet d'un vote de validation de la CLE le 28 avril 2003 à Carros.

A partir de ce diagnostic, plusieurs scénarios ont été envisagés et étudiés sur les thèmes importants tels que la gestion physique du lit et le traitement des ouvrages. Au cours du travail de diagnostic, un principe général d'abaissement des seuils est apparu pertinent et a été votée par la CLE le 10 janvier 2002 à Gattières. Des études ont ensuite été menées sur cet abaissement des seuils et son impact sur la nappe. Ces travaux d'études et de concertation ont permis à la CLE de valider les "objectifs et orientations stratégiques" du SAGE Var en séance plénière du 9 juin 2004 à Saint-Blaise.

Favoriser les tendances au retour du faciès méditerranéen du lit du Var est depuis lors inscrit au cœur du SAGE nappe et basse vallée du Var pour satisfaire à la fois la prévention des inondations, la réduction des coûts d'entretien et un meilleur équilibre des milieux naturels.

L'union des acteurs locaux

La Commission Locale de l'Eau, organe délibérant du SAGE, a été créée par arrêté préfectoral du 18 mars 1997 et renouvelée par arrêté préfectoral du 18 avril 2003. Elle regroupe :

- 20 représentants des collectivités territoriales: Communes, Syndicats, Conseil Général et Conseil Régional
- 10 représentants des usagers
- 10 représentants des services de l'Etat

Le Syndicat Mixte d'Etudes de la Basse Vallée du Var, maître d'ouvrage de la réalisation du SAGE, créé le 26 août 1999, est constitué de 18 communes sur les 20 que comporte le périmètre et du Conseil Général. Les communes comprises dans le périmètre du SAGE constituent une unité géographique liée hydrauliquement à la nappe du Var, qui comprend le fleuve Var, le bassin versant de sa basse vallée ainsi que les aquifères les plus proches alimentant cette

La plupart de ces communes ont engagé un processus de concertation en se regroupant en communautés, en particulier :

- la communauté de communes des Coteaux d'Azur (CCCA) créée par arrêté préfectoral du 15 décembre 2000,
- la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur (CANCA), créée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2001.



Définition

Le SAGE Var comprend un état des lieux/diagnostic, un document d'objectifs et d'orientations stratégiques, 60 préconisations de gestion et un atlas cartographique.

Document prospectif et réglementaire, le SAGE

est prévu pour une durée de 10 ans ou plus et n'a pas vocation à être révisé fréquemment. La durée totale du SAGE dépendra des services rendus par ce dispositif et des décisions de la CLE.

Selon la règle juridique du parallélisme des formes, le SAGE est révisé ou modifié selon les mêmes procédures que celles ayant régi son élaboration.



Une contrainte absolue : la dynamique actuelle du fonctionnement de la vallée

L'évolution du Var est étroitement liée aux aménagements de la vallée. Ceux-ci sont irréversibles et ne permettent pas une approche des risques en dehors d'une politique globale. En effet, la puissance naturelle du fleuve, du fait de sa pente et de ses débits torrentiels, le corset des aménagements, digues, seuils et microcentrales, l'étroitesse de la vallée encaissée entre des coteaux drainés par des vallons, ont pour corollaire des risques de débordement et des risques de pollution de la ressource en eau. Le développement très concentré des populations sur un territoire limité ajoute encore un risque de pénurie en eau impossible à évaluer aujourd'hui.



Pour assurer la protection de la ressource en eau, le SAGE Var est arrivé...

Marc Lafaurie, Président de la CI

La basse vallée du Var sera bientôt officiellement dotée d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, dénommé «SAGE Var». Les membres de la CLE*, dans leur assemblée plénière du 15 mars 2006 au parc Phœnix à Nice, ont en effet approuvé, à l'unanimité moins une abstention, les préconisations de gestion de ce SAGE. Opposable aux administrations, ce document définit précisément la politique de gestion de l'eau que les acteurs locaux entendent conduire sur ce territoire dans les dix prochaines années. Le SAGE regroupe des mesures de gestion permettant de préserver en qualité et en quantité la ressource en eau nécessaire aux populations, de protéger les lieux urbanisés des inondations, de respecter le fonctionnement physique du lit du Var par un retour au faciès méditerranéen et de gérer les milieux naturels liés à l'eau. Ces mesures visent à faire reconnaître, par tous, la richesse patrimoniale de l'eau sur la basse vallée et concourent à anticiper les conséquences du développement économique sur la ressource.

La basse vallée du Var offre en effet un cadre attrayant, du fait de sa richesse en eau et d'un milieu naturel exceptionnel, à travers des paysages vallonnés caractéristiques de la méditerranée et une embouchure avec la mer. Pas moins de 600.000 personnes bénéficient de la ressource en eau qu'abrite son sous-sol.

Mais si ce cadre est attrayant, la crue de 1994 a rappelé aux habitants que le Var est aussi un fleuve très puissant dans

un lit corseté par l'endiguement, les seuils et les microcentrales. Un lit dont l'équilibre physique a été compromis par les extractions massives et qui ne bénéficie plus d'un auto-entretien par les galets autrefois transportés par les crues. De même, si la ressource en eau souterraine est abondante et de qualité, elle reste cependant méconnue dans son fonctionnement et vulnérable à la pression humaine. Un double risque menace donc les habitants de la vallée et ce risque augmente en même temps que la vulnérabilité de la plaine, seul espace plat où se concentrent aujourd'hui de nombreuses activités industrielles, artisanales, commerciales, agricoles, des habitations, des infrastructures routières et ferroviaires, etc.

Face à cette situation, les acteurs locaux, réunis dans la CLE*, véritable "parlement de l'eau", ont voulu doter la basse vallée du Var d'un outil de gestion leur permettant de concilier la préservation de la ressource en eau avec le maintien des usages. Il leur aura fallu pas moins de cinq ans pour élaborer un SAGE. Inscrit dans la loi sur l'eau de 1992, cet outil de gestion sera bientôt le garant d'une cohérence dans l'aménagement du territoire en inscrivant la dimension eau dans toutes les démarches locales. Après consultation des collectivités territoriales, des chambres consulaires et du comité de Bassin Rhône Méditerranée par le Préfet des Alpes Maritimes, le "SAGE Var" fera bientôt l'objet d'un arrêté préfectoral.



^{*} commission locale de l'eau

LES OBJECTIFS

Le SAGE est orienté par les objectifs de gestion que poursuivent les acteurs locaux : Un objectif global décliné en trois objectifs thématiques

obiectif alobal du SAGE

Favoriser les tendances au retour du faciès méditerranéen du lit du Var en valorisant les ressources souterraines et développer la connaissance du fonctionnement dynamique de la vallée pour l'inscrire dans toutes les démarches de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire

objectif de préservation

Préserver la ressource en eau en accompagnant le développement des usages et en faisant en sorte que toutes les activités prennent en compte la préservation des ressources souterraines et superficielles.

objectif de gestion des risques

Gérer les crues sans aggraver les dysfonctionnements physiques du lit en assurant son aménagement en cohérence avec les enjeux économiques

obiectif de valorisation

Identifier. valoriser sauvegarder les milieux naturels spécifiques de la basse vallée du Var encore épargnés par le développement économique

Accélérer le retour du transport solide, notamment par l'abaissement urgent et maîtrisé des seuils

Cette stratégie satisfait à la fois l'amélioration de l'écoulement des eaux, la réduction des coûts d'entretien trop élevés dans un contexte artificialisé et un retour à l'équilibre du milieu naturel. Cette orientation concerne donc toutes les démarches de gestion qui permettront de retrouver un équilibre du profil en long. Le programme d'abaissement des seuils, qui en est le principal instrument, devra respecter la progression dans le temps des matériaux de l'amont vers l'aval selon les indications fournies par les études. L'abaissement sera également conduit dans le respect de la qualité et du fonctionnement de la nappe souterraine et de la libre circulation des poissons migrateurs. Chaque modification de seuil se fera au titre d'une autorisation loi sur l'eau

Optimiser les interventions sur la végétation

Outre sa fonction paysagère, la végétation rivulaire présente un intérêt majeur en assurant l'auto-épuration de l'eau, le maintien des berges et la diversité des milieux biologiques. Aujourd'hui l'entretien de la végétation suit une démarche systématique d'essartement avec comme seul objectif de favoriser l'écoulement des eaux. La réactivation du tressage du lit par le retour du transport solide va modifier la présence de la végétation. Ce retour vers un faciès plus aride devra s'accompagner d'un traitement plus modéré et plus respectueux de la végétation afin qu'elle puisse jouer son rôle d'aide à l'entretien du lit et à la biodiversité

Définir et réserver sur le bassin versant des espaces à vocation SAGE

Pour préserver la ressource en eau, les espaces nécessaires au fonctionnement équilibré du bassin versant, seront définis et réservés. Il s'agit des espaces minimum de divagation du fleuve, des espaces de protection de la ressource souterraine, des espaces boisés d'infiltration et d'épuration naturelles des eaux de pluie, des espaces agricoles de maintien du milieu naturel, des espaces d'accès aux berges pour les usages de loisirs de proximité du fleuve...

Sensibiliser les populations

La démarche de gestion du bassin versant doit pouvoir être relayée par les populations riveraines. Chaque usager à son niveau peut en effet favoriser la préservation de la ressource ou au contraire lui faire courir des risques. Un programme d'identification des différents usages, de sensibilisation et d'information de toutes les catégories d'usagers qu'ils soient industriels, agricoles, artisans, riverains ou touristes devra être mis en place sur tous les thèmes du SAGE

Prévenir la pollution

Pour que l'eau reste une richesse pour tous, les eaux superficielles et souterraines doivent préserver leur qualité exceptionnelle. L'occupation très dense de la plaine par des activités industrielles et agricoles, essentielles à la vie économique, nécessite des programmes de prévention de la pollution potentiellement présente sur le bassin sous toutes ses formes. Ces programmes feront l'objet de définition très précise pour chaque type de pollution.

LES MEMBRES DE LA CLE ADOPTENT LES PRÉCONISATIONS DU SAGE VAR



4 "FSPACES SAGE" POUR VALORISER LES FONCTIONS DE L'EAU

Pour répondre aux problématiques physiques du lit. inondations. entretien, sécheresse,... le SAGE définit un **«espace** vital» de fonctionnalité écologique du Var. L'espace vital permet au fleuve le bon écoulement de ses eaux et le libre charriage des matériaux, en particulier lors des épisodes de crues. Les conditions propices au libre écoulement sont celles qui favorisent l'auto-entretien du lit et le rééquilibrage du profil en long. La physionomie de faciès méditerranéen caractérise cet espace vital, ses milieux naturels et ses habitats adaptés à la faune et la flore spécifiques de la basse vallée. L'anguille et la sterne pierregarin sont reconnus comme faunes emblématiques du Var.

Pour répondre aux problématiques posées pour la ressource en eaux souterraines, pollution ou pénurie du fait de la pression urbaine et économique, de la sécheresse, du mauvais fonctionnement physique du lit. le SAGE définit un espace de préservation de la ressource :

«attention, vous marchez sur la nappe». Cet espace permet à la ressource souterraine de conserver son niveau d'abondance et de qualité

actuel. Cet espace est délimité en surface par la présence de la nappe en sous-sol et prend en compte les relations entre nappes, substrats et rivière

Pour favoriser la maîtrise des ruissellements pluviaux le SAGE définit un **«espace pluvial»**. Par la nature des sols et de leur couvert végétal, ces espaces favorisent le recueil et l'écoulement naturel des eaux pluviales. En amont, les coteaux ralentissent les eaux de ruissellement. à l'aval dans la plaine, les «espace nappe» ou canaux favorisent leur évacuation sans

débordement

L'espace SAGE, **«espace vallée»** est constitué par la partie du bassin versant du Var qui se trouve incluse dans le périmètre du SAGE. Le SAGE reconnaît à cet espace la qualité totale des différents espaces liés à la ressource. Il lui attribue la fonction identitaire et patrimoniale du bassin versant à faire reconnaître par les populations, en particulier le paysage méditerranéen typique Var et coteaux.



éma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe et Basse Vallée

> courrier n°7 > page 2 > juin 2006 > page 3